

naux. Est-ce ainsi qu'il entend respecter ce que les Indiens estiment être leurs droits. Ces questions ont provoqué une grande inquiétude parmi les Indiens. John MacDonald, sous-ministre des Affaires indiennes, a fait circuler une lettre parmi les employés de son ministère le 25 juin, le jour même où le ministre annonçait sa politique. Je remarque que M. MacDonald est à la tribune aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Howard (Skeena): Je ne vois pas pourquoi on l'applaudit. Dans cette lettre, M. MacDonald disait à ses employés qu'ils auraient à mettre à exécution un nouveau programme, et il leur faisait part des intentions du gouvernement. Permettez-moi de vous en lire un extrait:

Le gouvernement se propose donc de négocier avec les provinces et de s'entendre avec d'autres ministères fédéraux en vue du transfert prochain de programmes et de services dont s'occupe le ministère pour le bien des Indiens.

La lettre mentionne aussi les mesures nécessaires pour assurer aux employés du ministère la sécurité de leurs emplois et les mesures spéciales qui seront prises pour régler les problèmes d'avancement. Autrement dit, on a déjà commencé à appliquer le programme que le ministre a annoncé, c'est-à-dire le transfert de programmes et de services dont s'occupe le ministère pour le bien des Indiens. Ces gens qui ont fait la vie dure aux Indiens pendant de nombreuses années sont maintenant mutés à d'autres ministères.

Est-ce une partie du processus de consultation? Le ministre rentre de Nouvelle-Écosse, où il a rencontré je ne sais trop qui. On peut supposer qu'il est allé discuter de la politique annoncée et, c'est à souhaiter, la modifier en cas de refus. En même temps, il applique un programme dont les Indiens se méfient. Il est primordial—nous l'avons dit un nombre incalculable de fois—par rapport à l'ensemble des affaires indiennes que tout programme ou politique concernant les Indiens soit établi en fonction de leurs besoins et de leurs goûts. Il ne faut pas qu'un programme ou une politique soit défini dans le secret du bureau du ministre ou par ses fonctionnaires, ou qu'il soit imposé d'en haut.

Cette politique a été rejetée presque à l'unanimité par les Indiens d'Alberta, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de certaines parties du Manitoba; et, qui sait, de tout le Manitoba peut-être. Mais malgré cela, le ministre poursuit sa route aveuglément, comme un homme sous l'emprise d'une force invisible, ne vou-

[M. Howard.]

lant rien voir ni entendre. Permettez-moi de vous lire une déclaration de l'Association des Indiens d'Alberta.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Qu'il continue.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas consentement unanime.

L'hon. M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous n'avons qu'une heure de débat, pour autant que je sache, et...

M. Danforth: Oh! non. Il est illimité.

M. Lewis: Nous avons au moins trois heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député de Skeena (M. Howard) continue?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Gilbert: Charité chrétienne!

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, c'est réconfortant de savoir qu'au moins cinq des collègues du député sont demeurés à la Chambre cet après-midi pour suivre le débat sur cette question d'intérêt public. Ça fait plaisir de voir le Nouveau parti démocratique y témoigner autant d'intérêt.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où étiez-vous?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je rappellerai au député que c'est chose réglée.

M. Perrault: Je voulais tout simplement souligner que c'est une question très importante et je suis outré de constater que si peu de députés ont jugé bon de suivre le débat.